

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

AMENDEMENT

N ° AS563

présenté par

M. Chalumeau, M. Labaronne, Mme Lardet, M. Vignal, M. Trompille, Mme Bureau-Bonnard,
Mme Thillaye, M. Testé et M. Ardouin

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 6, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.